



## 1- INTRODUCTION

Le projet éducatif engage tous ceux, bénévoles et salariés, qui œuvrent au sein de l'association Générations Guyonnes.

Il a été élaboré à partir d'échanges, de débats entre salariés et bénévoles dans le cadre de réunions et temps de travail.

Ensemble, nous avons œuvré pour créer un projet à notre image.

Lors de ces temps, c'est construit collectivement, nos règles organisationnelles, une cohérence interne et les déclinaisons pédagogiques prônées par notre association.

Enfin, ce projet doit, motiver l'engagement personnel, donner du sens aux actions et un cadre aux services proposés.

Celui-ci ayant pour fil conducteur : d'agir auprès des familles, d'animer le territoire et valoriser l'engagement bénévole.



## 2- NOTRE TERRITOIRE

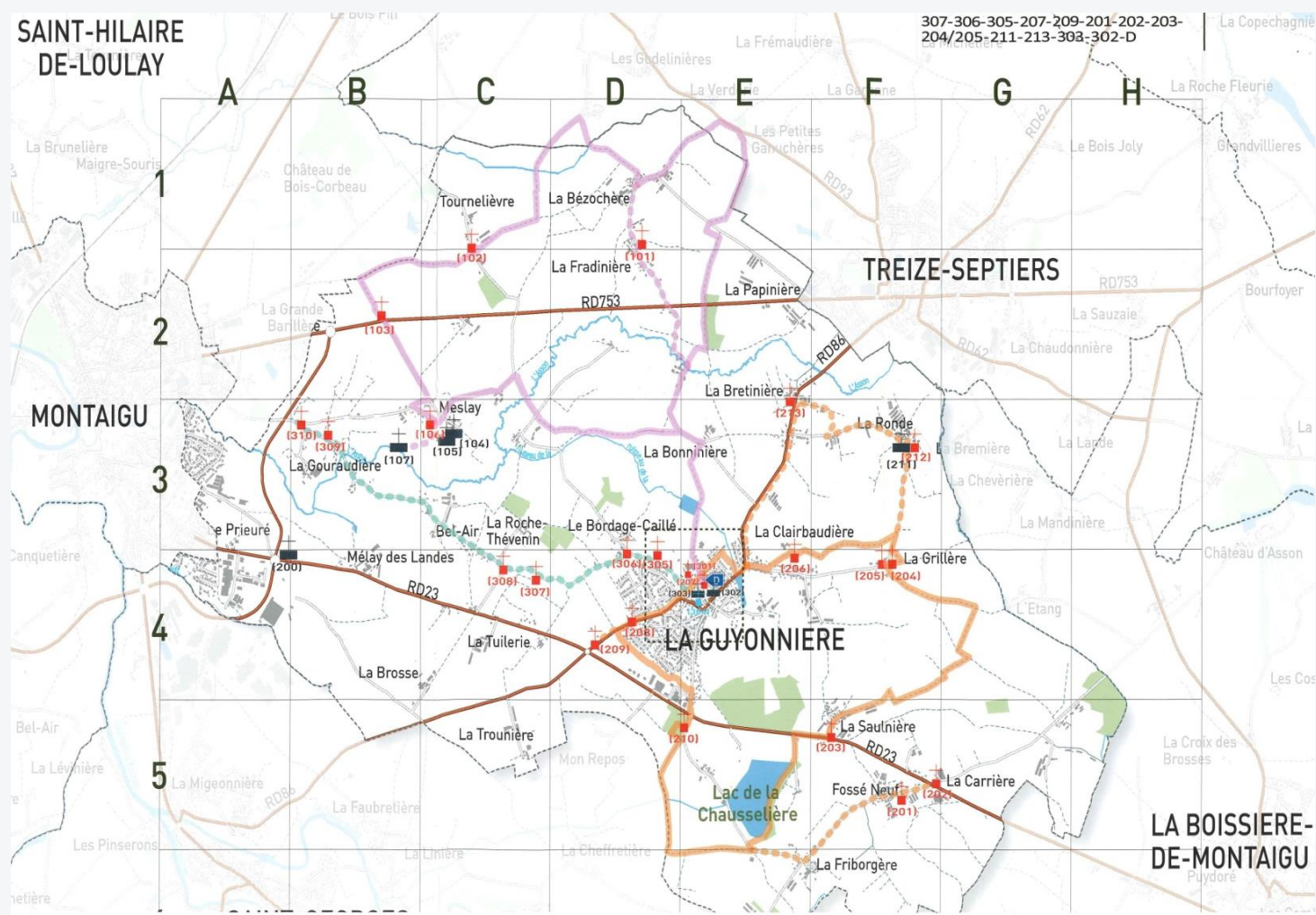


### Focus sur la Guyonnière

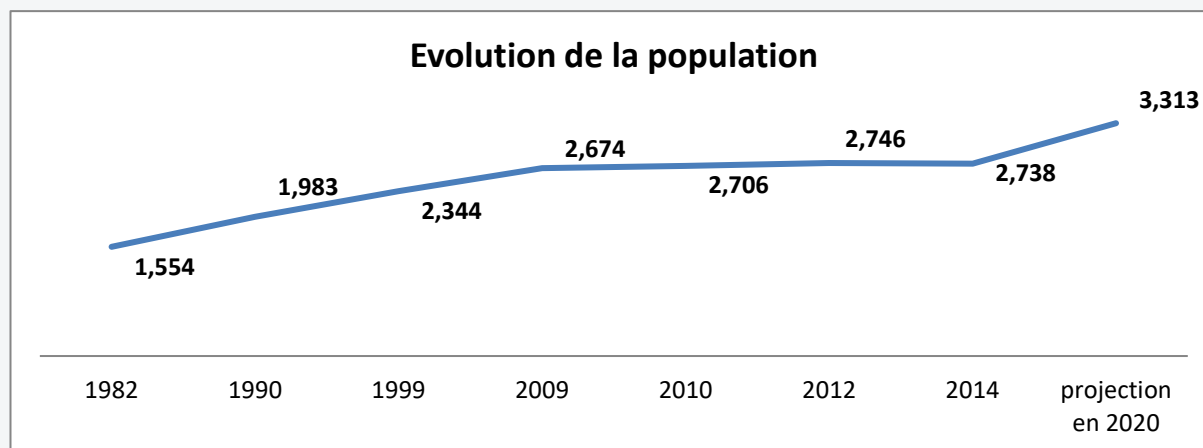
La Guyonnière est une commune rurale dont le territoire municipal s'étend sur 23,18 km<sup>2</sup>, soit 2 318 hectares, dans le Haut-Bocage Vendéen.

La Guyonnière, commune qui possède de nombreux lieux-dits, relève du canton de Montaigu. Elle englobe une partie des faubourgs Est de cette ville, notamment le nord de la zone industrielle du Planty, le cimetière paysager du Prieuré et le site du lycée Léonard-de-Vinci. Elle est par ailleurs limitrophe des communes de Saint-Hilaire-de-Loulay au nord-ouest, de Treize-Septiers au nord-est, de La Boissière-de-Montaigu à l'est et de Saint-Georges-de-Montaigu au sud.

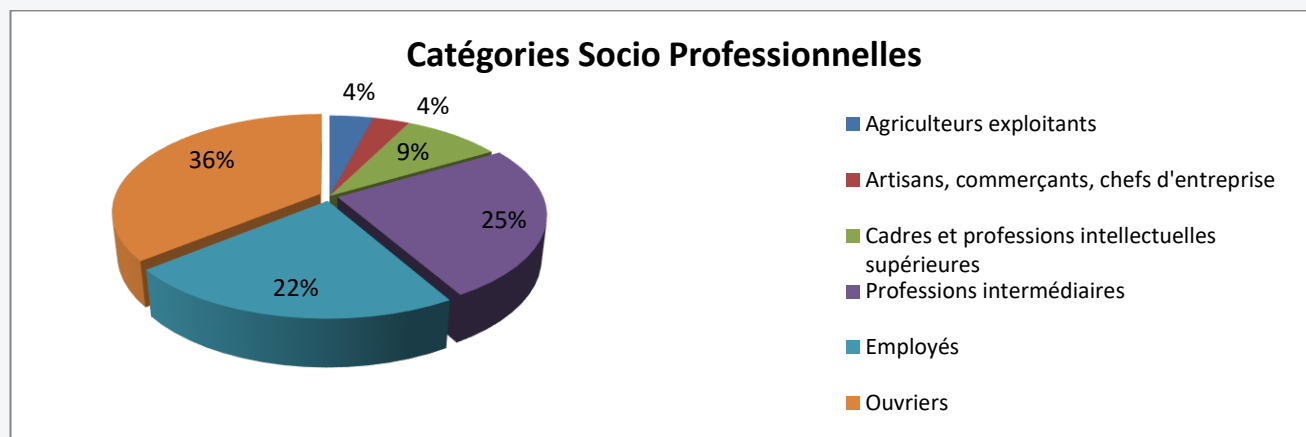
Le bourg est traversé par la route départementale 86 qui relie Saint-Georges-de-Montaigu à Treize-Septiers. Il est longé par la départementale 23 entre Montaigu et La Boissière-de-Montaigu, qui passe entre le Bois de la Cour au nord et le lac de la Chausselière au sud, site d'un camping. Le nord de la commune est traversé par la départementale 753 entre Montaigu et Treize-Septiers (route reliant Saint-Jean-de-Monts à Cholet), à l'Est du territoire communal se trouve, le tronçon de la départementale 202 (rocade Sud de Montaigu) reliant la départementale 753 à la départementale 137, l'ancienne route nationale entre Nantes et La Rochelle.



## Evolution population et CSP

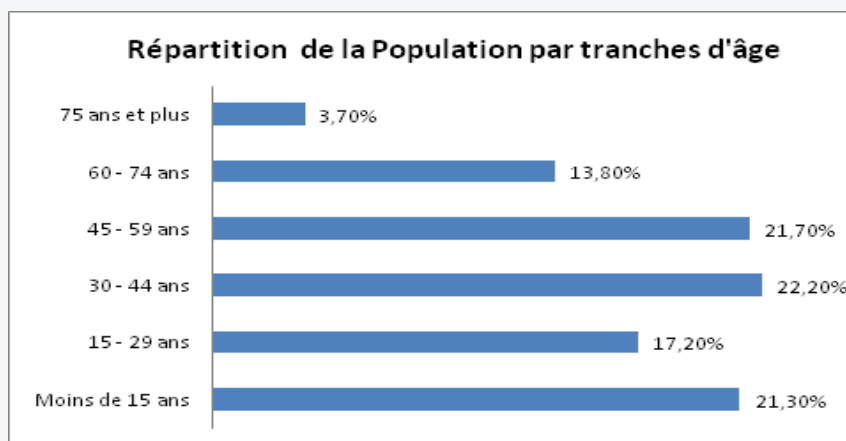


La Guyonnière a connu une forte expansion depuis le début des années 1990, notamment grâce au développement économique du bassin de Montaigu. Depuis 2010, l'évolution de la population stagne, notamment avec la pause de la construction de bâtis sur le territoire. Les projets immobiliers en cours devraient engendrer une augmentation de la population dans un futur proche.



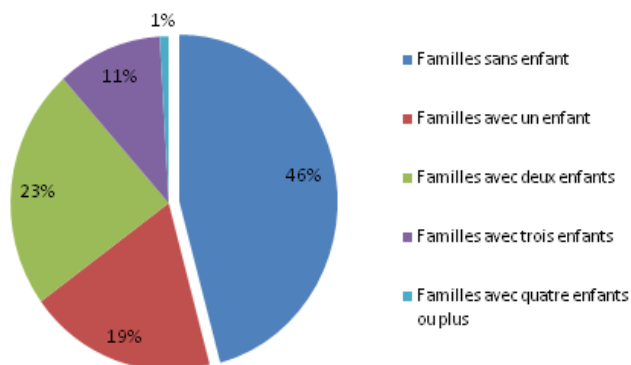
La population de la Guyonnière est principalement de classe moyenne (ouvriers, salariés et professions intermédiaires), ceci est notamment dû à la proximité d'un pôle industriel important.

## Tranches d'âge et Familles

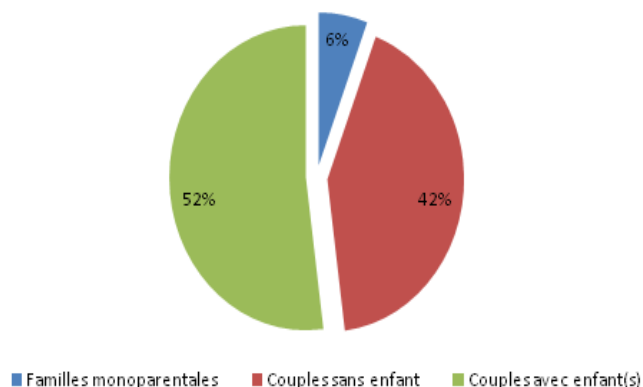




Nombre d'enfants par familles



Répartition des familles



Sur la commune de la Guyonnière on constate un pourcentage important de Moins de 15 ans et de famille avec enfant. Cette évolution a nécessité une proposition de services importante en direction de la petite enfance, enfance et jeunesse.

### Un territoire en pleine mutation

**MONTAIGU**  
*Vendée*

A partir du 1er janvier 2019, La Guyonnière deviendra une commune déléguée de **Montaigu-Vendée** dont le territoire municipal, regroupe, Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, St Georges de Montaigu et Saint-Hilare de Loulay. Le territoire compte actuellement plus de 20 000 habitants.

En effet, le 3 février 2017, les cinq conseils municipaux se sont réunis au même moment, chacun de leur côté, pour délibérer sur le projet de création d'une commune nouvelle. Le projet est approuvé par tous les conseils, cette décision prenant effet au 1er janvier 2019 et la commune nouvelle prendra le nom de Montaigu-Vendée. À défaut de pouvoir atteindre le seuil des 50 000 habitants par une extension de son périmètre, les élus de Terres-de-Montaigu comptent sur la croissance démographique du territoire pour permettre la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération quelques années après l'entrée en vigueur de la commune nouvelle de Montaigu-Vendée.

Terres de *Montaigu*  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MONTAIGU - ROCHESERVIÈRE

### 3- NOTRE ASSOCIATION, SON ORGANISATION ET MOYENS MIS A DISPOSITION

#### Présentation

Génération Guyonnes c'est :



- 9 services aux familles
- 19 salariés et plus de 30 bénévoles
- Près de 185 familles adhérentes et 175 adhérents seniors

#### Les services proposés par l'association :

- Un accueil de loisirs enfance :
  - Sur le temps périscolaire (le matin avant l'école et le soir après l'école) pour les élèves des écoles de La Guyonnière,
  - les mercredis hors vacances scolaires,
  - pendant les petites et grandes vacances.
- Un accueil de loisirs jeunesse :
  - Sur les vacances et les mercredis
- La restauration scolaire et la pause méridienne
- Le transport scolaire
- Un temps d'animation petite enfance
- Des services culturels et sportifs : ALG, Danse, Couture, Multisports
- Toute action à destination de ses membres qui lui permettra d'atteindre les objectifs prioritaires précisés dans son projet d'association et éducatif.

#### Organisation générale

**L'association est représentée par un Conseil d'administration** composé, d'adhérents et bénévoles de l'association. Celui-ci est renouvelé chaque année à l'occasion de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'administration élit en son sein un bureau composé au minimum :

- d'un président,
- d'un trésorier
- d'une secrétaire
- d'un bénévole



Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre les décisions qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale. Il établit l'ordre du jour de l'assemblée générale. Avec le bureau, il surveille la gestion et l'exécution des décisions de ces assemblées.

- Il valide le budget de l'association ainsi que le montant des cotisations.
- Il peut modifier le règlement intérieur de l'association et des services.
- Il peut décider l'intégration de nouveaux services

**Le bureau** assure le bon fonctionnement de l'association et veille à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et de l'assemblée générale sous le contrôle du premier.

Il est amené à travailler, à planifier et à élaborer les projets de l'association, validés en conseil d'administration, sous couvert du cadre de base de fonctionnement de l'association.

Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile et conclut tous accords sous réserve des autorisations qu'il doit obtenir du conseil d'administration dans les deux cas. Il agit en justice au nom de l'association, tant en demande (si l'association estime devoir porter une affaire en justice) avec l'autorisation du conseil lorsqu'il n'y a pas d'urgence.

## Ressources et Locaux

Les **ressources** permettant le fonctionnement de l'association sont celles-ci :

- Le montant des cotisations des adhérentes de l'association
- Le paiement des heures de garde des enfants par leurs parents, ou représentant légal
- Le paiement des repas du restaurant scolaire
- Le paiement des cotisations des services culturelles et sportives.
- La subvention municipale
- Les subventions de l'État, des Régions, des Départements, de la CAF, des collectivités locales, et tout organisme public
- Les recettes des manifestations exceptionnelles
- Les sommes perçues en contrepartie de prestations fournies ou de biens vendus par l'association
- Les dons

Enfin, pour faire fonctionner ces services, la municipalité de La Guyonnière met à disposition les **locaux** ci-dessous :

- L'espace AGAPE : Un bureau de direction, un bureau cuisine, vestiaires et sanitaires, salle restauration, réserves et cuisine.

- Un accueil de loisirs, situé rue du Chanoine de Suyrot, composé de 4 salles d'activités, un bureau de direction, un espace animateurs, un espace cuisine, des sanitaires adaptés, d'une régie et une cour extérieure.

- Un espace Jeunes, situé rue des Agapes, composé de 2 salles d'activités, une régie, un espace cuisine et de sanitaire.

- De plus, la municipalité, nous met à disposition sur demande la salle de sport, l'autre partie de la salle Agapé et d'autres infrastructures communales.



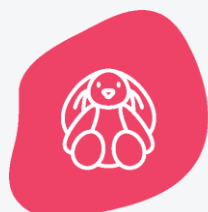
**Enfance**



**Jeunesse**



**Culturel**



**Petite  
enfance**



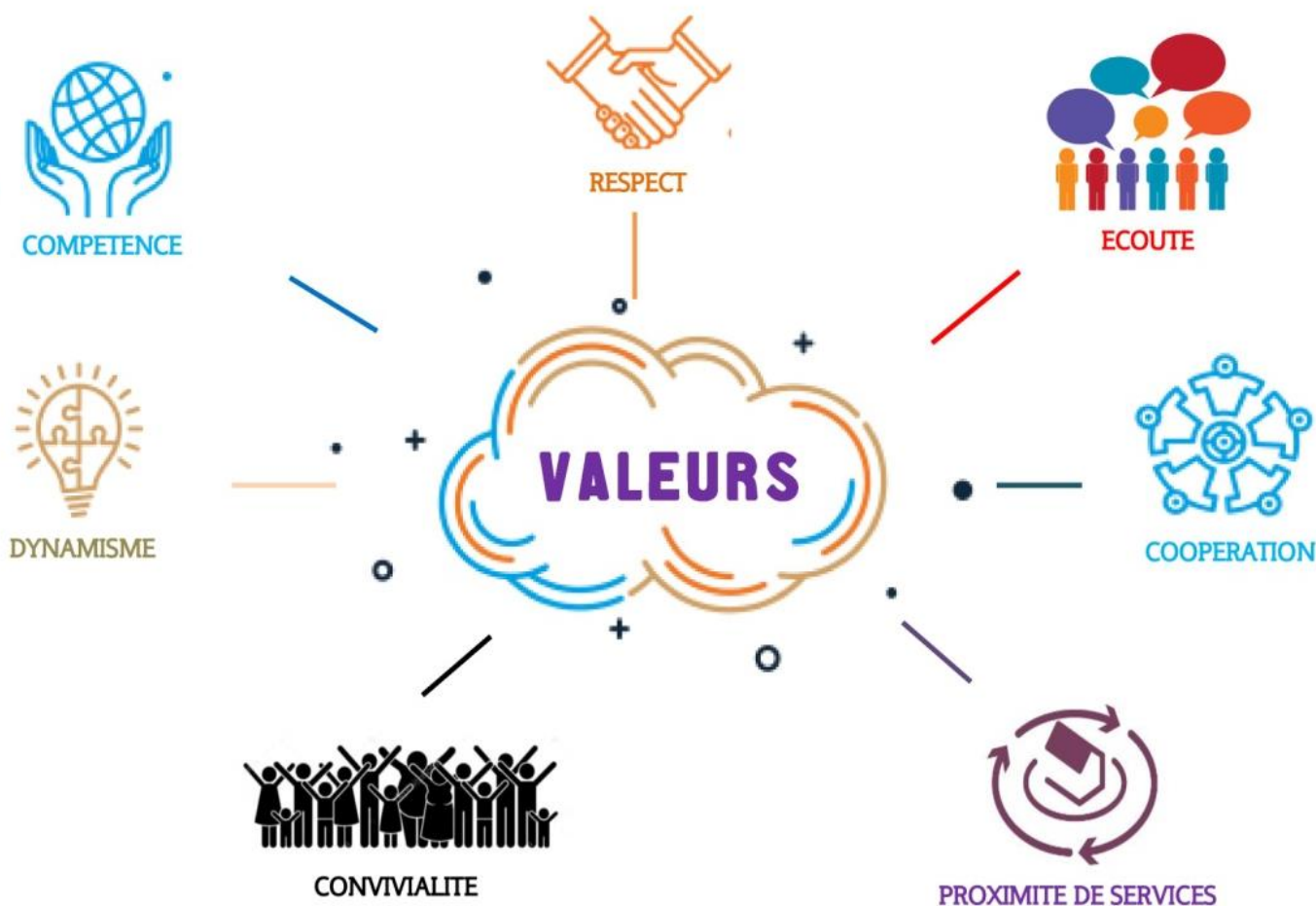
**Séniors**



## 4- LES VALEURS QUE NOUS DEFENDONS

Toute association revendique et est attachée à des valeurs qui fondent son action. Les valeurs définies ci-dessous sont des perceptions partagées par les membres bénévoles et salariés de l'association. Elles permettent d'orienter les actions mises en place par l'association.

### Voici nos valeurs



**Le Respect** au sein de l'association souscrit au vivre ensemble. Il permet un cadre harmonieux au sein duquel chacun pourra évoluer selon sa personnalité, ses forces et ses faiblesses. Il revient donc à chacun de créer et de perpétuer cette valeur avec les personnes qu'il côtoie, adhérents, bénévoles, salariés, usagers.



**L'Ecoute** au sein de l'association est une des conditions de la bienveillance. Chacun s'engage à faire preuve de disponibilité, d'attention, d'éviter les préjugés. Elle permet aussi d'apporter de la façon appropriée, la réponse adéquate aux questions et demandes...

**Le Dynamisme** au sein de l'association doit nous permettre de s'adapter face aux changements, aux attentes de nos adhérents, bénévoles, salariés et usagers. Il doit souscrire l'anticipation, la création, l'innovation et le développement.

---

**La Compétence** est essentielle pour assurer et maintenir la crédibilité de notre association. Il revient à chacun (bénévoles et salariés) d'appliquer cette valeur fondamentale dans le cadre de ses responsabilités. En effet, chaque membre de l'association doit s'acquitter de ses tâches dans le respect du cadre, efficacité et objectivité. Il met à contribution ses connaissances, ses savoir-faire et son expérience au service de l'association sans omettre la remise en question et son évolution. Enfin, la compétence engendre la sécurité, en mettant en œuvre des solutions pratiques pour limiter les dangers, car nous souhaitons assurer à nos usagers, salariés, bénévoles, un environnement sûr permettant la préservation de l'intégrité physique et morale.

---

**La Proximité et la Diversité de services.** Notre association se veut proche des familles, pour distinguer les problématiques auxquelles elles sont confrontées et ainsi répondre par une offre de services variée. Cette proximité implique d'être ancré localement, physiquement et moralement. Ces services ne sont pas figés et peuvent évoluer en fonction des demandes, opportunités et du contexte local.

---

**La Coopération** au sein de l'association permet la participation et l'échange collectif. Elle implique la confiance, qui assure la cohésion et favorise la prise de décisions viables et durables. C'est aussi entreprendre collectivement, créer de l'interaction entre tous les niveaux de l'association et se solidariser autour de projets communs.

---

**La convivialité** au sein de l'association, doit nous permettre de développer le bien-être de nos adhérents, salariés et bénévoles, grâce à une coexistence harmonieuse, entraînant l'efficacité



collective. Celle-ci se traduit par, de la proximité, de la confiance et l'organisation d'événements mensuels et annuels.

## 5- NOS OBJECTIFS EN FONCTION DU PUBLIC ACCUEILLIS

Afin de cibler nos objectifs en fonction du public accueillis, nous avons procédé à un découpage par tranche d'âges, car celles-ci sont représentées par au moins un des services développés par l'association.



**Petite enfance** : Elle désigne une étape du développement humain. On parle de petite enfance pour les enfants, de leur naissance à l'âge de 3 ans.

**La socialisation et la sociabilisation par la rencontre.** Toutes les expériences et rencontres réalisées par le jeune enfant, vont lui servir de modèles pour construire ses futures relations avec ses pairs. S'il se sent reconnu, il va apprendre à faire attention à l'autre. Ces rencontres et lieux d'échanges sont le point de départ pour l'intégration jeune enfant dans la société.

**Le respect du rythme et l'adaptation aux capacités.** Considérer le jeune enfant comme unique, avec des besoins spécifiques et un rythme qu'il lui est propre. Les actions ou activités proposés, doivent être donc adaptés au jeune enfant (capacité, durée de concentration...)

**Un lieu d'échange et de proximité.** Inscrire notre action dans la vie quotidienne du territoire, afin que les temps proposés contribuent activement au développement du lien social. Cet ancrage territorial permet, l'accès au plus grand nombre et facilite le déplacement des assistantes maternelles.



**Enfance** : Période de la vie humaine qui s'étend à partir de 3 ans jusque vers la dixième année, et, dans le langage général, un peu au delà, jusqu'à treize ou quatorze ans.

**Développer un esprit critique et la construction personnelle.** Favoriser un accès à l'autonomie, impliquer l'enfant dans la réalisation de projets individuels ou communs. Tout en exerçant ses droits et ses devoirs de citoyen.

**Jouer c'est créer.** Faire découvrir différentes activités : artistiques, sportives, dessin, sculpture, chant, grands jeux, danse, dans une ambiance de camaraderie.

**Vivre ensemble.** Ouverture aux autres, écoute, favoriser la socialisation de l'enfant et son intégration au sein du groupe.



**A chacun son rythme, à chacun ses besoins.** Offrir un cadre de vie sécurisant et respectueux des personnalités et individualités.

**Développer la coéducation.** Pour l'ensemble du personnel, travailler en collaboration avec les parents, les équipes enseignantes est une démarche participative qui implique de l'échange. Cette collaboration, doit contribuer à une meilleure rencontre et reconnaissance de notre personnel. Cela doit aussi permettre à nos usagers d'être accueillis de manière cohérente et dans un cadre plus harmonieux.



**Jeunesse :** L'aspect social de l'adolescence qui se situe entre l'enfance et l'âge mûr (approximativement 11 -18 ans).

**Encourager l'engagement des jeunes.** Devenir des citoyens éclairés, capable de voter en toute indépendance intellectuelle, de participer et s'investir dans la vie de la cité (responsabilisation et engagement).

**Susciter et accompagner leurs initiatives.** Faire en sorte que le jeune soit auteur et acteur de ses activités, afin qu'il ne soit pas que dans la consommation d'activités. Mettre en place des locaux et des temps d'accueil adaptés (fréquents, sur les horaires de disponibilités).

**Fédérer autour de valeurs et de projets communs.** Créer un sentiment d'appartenance par le biais d'actions, des locaux et laisser la possibilité aux jeunes de définir le cadre de son espace de loisirs.



**Adultes adhérents et bénévoles :** Qui est parvenu au terme de sa croissance physique et intellectuelle et situé entre la jeunesse et les seniors. Ceux-ci sont souvent représentés (au sein de l'association) par des parents.

**Libérer la parole.** Pour que chacun puisse avoir le droit à la parole et ainsi ne pas être relégué à un simple statut de consommateur (mise en place de commissions, enquêtes, temps conviviaux, possibilités de venir voir le fonctionnement d'un service...)

**Actif sur son territoire.** Avoir le droit, les moyens, la place, le soutien pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer au développement de son territoire.

**Communiquer, rassurer, intégrer le bénévole.** Transmettre une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement et aussi confier une activité qui convienne et s'assurer de son accompagnement.

**Soutenir la parentalité.** En faisant en sorte que les relations de parents, personnels encadrant, enfants aillent dans le bon sens. Il s'agit de conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants, d'être à l'écoute et de développer une confiance mutuelle. Enfin, des outils ou temps



de rencontre peuvent être proposés pour répondre à des questionnements ou des problématiques liés à la parentalité.



**Sénior** : Fait référence aux personnes à la retraite entre soixante ans et plus.

**Transmission du savoir et du vécu.** Donner du temps pour soi et pour les autres, et entretenir de bonnes conditions pour des relations intergénérationnelles.

**Loisirs et convivialité.** S'approprier ses temps libres en fonction des activités proposées et rechercher un moment de détente dans un collectif.

**Eviter l'isolement.** Créer les conditions d'échanges et mettre en place des temps et une communication adaptée.

## 6- L'EVALUATION DU PROJET

Comme tout projet ou action, nous nous devons d'évaluer notre projet, notamment par le prisme de ces 3 critères :

### - Légitimité – Opportunité – Faisabilité -

**La légitimité** : Lorsque l'association se réfère à un système de valeurs ou à un idéal, chacun de ses projets doit en être imprégné.

Quel que soit le bien-fondé d'un projet au regard des buts de l'association et de son système de valeurs, il ne sera pas possible de conduire celui-ci, s'il ne rencontre pas l'adhésion de la part des bénévoles, des salariés et des usagers.

**L'opportunité** qui s'évalue à partir de l'analyse du contexte territorial, temporel et politique, pouvant entraîner des évolutions ou des freins.

**La faisabilité** qui s'apprécie à l'inventaire des forces, des faiblesses de l'association et des contraintes qu'elle supporte. Ce projet a des exigences qui lui sont propres et il appartient aux responsables (bénévoles et salariés) de les cerner avec précision pour les confronter avec les ressources de l'association.

**Pour se faire un temps d'évaluation sera organisé (avec outils) en Conseil d'administration pour les bénévoles et en réunion d'équipe pour salariés 1 fois dans l'année.**



## 7- CONCLUSION

15

Par son projet, ses salariés, ses bénévoles et ses services, l'association Générations Guyonnes entend porter et promouvoir ses valeurs de façon ouverte et participative. C'est en tant qu'acteur au sein de son territoire, qu'elle accueille et accompagne quotidiennement les différents publics participant à ses services.

L'association, s'efforcera de communiquer ses valeurs, de dialoguer, de proposer, pour apporter son dynamisme et sa compétence.

Enfin, l'association, restera résolument engagée dans le maintien de services de proximité et à la réponse aux attentes et besoins des familles.





## **Association Générations Guyonnes**

Espace Agapé, 1 rue des Agapes  
Guyonnière

85600 MONTAIGU-VENDEE

Tel : 06.14.47.48.44

e-m@il : [direction.generationsguyonnes@gmail.com](mailto:direction.generationsguyonnes@gmail.com)

Site internet : <https://generationsguyonnes.wixsite.com/guyonniere>

La

